



Société anonyme au capital de 517.136,54 euros  
Siège social : 259/261 Avenue Jean Jaurès – Immeuble le Sunway – 69007 LYON  
510 970 817 RCS Lyon

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018

## SOMMAIRE

1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel .....	3
2.	Rapport d'activité au 30 juin 2018 .....	4
3.	Comptes semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2018.....	8
4.	Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur L'information semestrielle 2018 .....	39

## **1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

---

### **1.1. Responsable du rapport financier semestriel**

1. Monsieur Thomas KUHN, Directeur Général de la Société POXEL.

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Lyon, le 19 septembre 2018

Monsieur Thomas KUHN, Directeur Général de la Société POXEL.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2018

---

### 2.1. Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2018

#### **Signature d'un contrat avec Roivant Sciences GmbH**

Le 9 février 2018, la Société a conclu avec Roivant Sciences GmbH (« Roivant ») un contrat exclusif portant sur le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament par voie orale développé par la Société pour le traitement du diabète de type 2, aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays non couverts par le partenariat existant en Asie de l'Est et du Sud-Est entre la Société et Sumitomo Dainippon Pharma.

L'accord comporte un versement initial de 35 millions de dollars (environ 28 millions d'euros) au profit de la Société. Des paiements liés à l'atteinte d'objectifs de développement réglementaire et de ventes, pouvant atteindre au maximum 600 millions de dollars (environ 486 millions d'euros), sont également prévus. Le contrat comprend le règlement de redevances à deux chiffres assises sur les ventes nettes réalisées par Roivant et dont le pourcentage est croissant selon le niveau de ventes.

Roivant prendra en charge les coûts de développement et de commercialisation de l'Imeglimine, et la Société participera au programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars (environ 20 millions d'euros) pendant deux ans.

Par ailleurs, Roivant a investi 15 millions de dollars (environ 12 millions d'euros) au capital de Poxel, par souscription de 1 431 399 actions ordinaires nouvelles de la Société à un cours de 8,50 euros par action.

#### **Augmentations de capital**

Dans le cadre du contrat signé en février 2018 présenté ci-dessus, la société a émis 1 431 399 actions ordinaires nouvelles au profit de Roivant Sciences, à un cours de 8,50 euros par action, soit une augmentation de capital de 28 628 € assortie d'une prime d'émission de 12 138 264 €.

#### **Création d'une filiale au Japon**

En mars 2018, la Société a créé une filiale au Japon (« POXEL JAPAN KK»), domiciliée à Tokyo. Cette filiale est détenue à 100% par POXEL SA. Son capital s'élève à 20 millions de yens.

#### **Accord stratégique avec DeuteRx**

Postérieurement à la clôture, la Société a annoncé le 30 août 2018 la signature d'un accord stratégique avec DeuteRx pour l'acquisition du DRX-065, un candidat médicament innovant en développement clinique pour le traitement de la NASH, ainsi que d'autres programmes pour le traitement de maladies métaboliques rares et de spécialité.

## 2.2. Activité et résultats de la Société

### Activité partenariale

#### Rovant Sciences

Tel qu'indiqué au chapitre 2.1., la Société a conclu avec Rovant Sciences GmbH un contrat exclusif portant sur le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament par voie orale développé par la Société pour le traitement du diabète de type 2, aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays non couverts par le partenariat existant en Asie de l'Est et du Sud-Est entre la Société et Sumitomo Dainippon Pharma.

L'accord comporte un versement initial de 35 millions de dollars (environ 28 millions d'euros) au profit de la Société. La Société participera au programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars (environ 20 millions d'euros) pendant deux ans. Cet accord de licence a été reflété en chiffre d'affaires pour un montant net de 10 millions de dollars.

Par ailleurs, Rovant Sciences a investi 15 millions de dollars (environ 12 millions d'euros) au capital de Poxel, par souscription de 1 431 399 actions ordinaires nouvelles de la Société à un cours de 8,50 euros par action. Cet investissement a été comptabilisé en augmentation de capital pour un montant de 12 167 K€.

#### Sumitomo

La Société a poursuivi le programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine au Japon. Les coûts externes engagés par la Société au titre de ce programme ont été refacturés à Sumitomo et comptabilisés en chiffre d'affaires, en fonction de l'avancement du programme TIMES.

Le détail des principes comptables qui ont servi à la comptabilisation de ces deux accords est présenté à la note 15 du chapitre 3 de ce présent rapport.

### Activité de recherche et développement

La Société a réalisé des progrès significatifs dans le programme TIMES pour le développement de l'Imeglimine au Japon, avec le lancement des études TIMES 2 et TIMES 3 en début d'année, de même que la fin du recrutement pour l'étude TIMES 1 en juin 2018. Les résultats de ces études devraient être publiés en 2019, en vue de la soumission du dossier d'enregistrement au Japon en 2020.

La Société a également significativement progressé en 2018 dans le développement clinique du PXL770, son deuxième candidat médicament. Le PXL770 est un activateur direct de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK). L'AMPK a un rôle de régulateur métabolique ayant une fonction clé sur le métabolisme des lipides, l'homéostasie du glucose et l'inflammation. De par ce rôle clé, cibler l'AMPK offre l'opportunité de poursuivre un large éventail d'indications pour traiter les maladies métaboliques chroniques, y compris les maladies affectant le foie, comme la stéato-hépatite non alcoolique (NASH). Au cours du premier semestre 2018, la société a finalisé son étude de phase 1b dont les résultats positifs ont été annoncés début juillet. La Société envisage d'initier la phase 2a en fin d'année 2018.

### Ressources humaines

Au cours du semestre, la Société a poursuivi le renforcement de ses équipes clinique et administrative afin d'accompagner son développement. Au 30 juin 2018, l'effectif consolidé de la société est de 34 personnes, contre 30 au 31 décembre 2017.

## Résultats

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 37 463 k€ au 30 juin 2018 (aucun chiffre d'affaires n'avait été réalisé au 30 juin 2017).

L'augmentation significative des dépenses de Recherche et Développement (28 920 K€ au 30 juin 2018, contre 7 879 K€ au 30 juin 2017) est essentiellement liée au programme TIMES au titre duquel des dépenses de 22,5 M€ ont été exposées au cours du semestre.

Le crédit d'impôt recherche évalué au titre du premier semestre 2018 s'élève à 1 478 K€, contre 1 620 K€ au 30 juin 2017. Cette légère baisse en dépit de la hausse très significative des dépenses de Recherche et Développement s'explique par l'importance des dépenses engagées au Japon dans le cadre du programme TIMES, ces dépenses n'étant pas éligibles au CIR.

Les frais généraux s'établissent à 3 614 K€ au premier semestre 2018, contre 3 249 K€ au 30 juin 2017. Cette augmentation de 11% reflète la poursuite du renforcement des effectifs de la Société et des ressources associées.

Le résultat opérationnel de la Société s'établit à + 6 406 K€, contre -9 508 K€, au 30 juin 2017.

Le résultat financier s'élève à + 850 K€ contre - 181K K€ au 30 juin 2017. Il est principalement composé de produits de placements et de gains de change.

Le résultat net s'établit à + 7 256 K€, contre - 9 688 K€ au 30 juin 2017.

## Trésorerie

La trésorerie au 30 juin 2018 ressort à 94 381 K€ contre 53 412 K€ au 31 décembre 2017. La progression de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de +28 788 K€, qui intègrent le paiement initial de 35 M\$ versé par Roivant en février 2018 ;
- des flux d'investissements de +53K€ ;
- des flux de financement de + 12 127 K€ principalement liés à l'émission de 1 431 399 actions ordinaires nouvelles au profit de Roivant Sciences, soit une augmentation de capital de 12 167 K€, telle que décrite au chapitre 2.1.

## 2.3. Evolution et perspectives

Les moyens financiers dont la Société dispose au 30 juin 2018 lui permettent de continuer le développement des études et essais cliniques des projets Imeglimine et PXL770.

Au cours du second semestre, la Société prévoit :

- de poursuivre le programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine au Japon,
- de préparer la phase 2a du développement clinique du PXL770,
- de poursuivre le développement de son portefeuille de candidats médicaments par la recherche de partenariats stratégiques.

## **2.4. Evènements survenus depuis la clôture du semestre**

La Société a annoncé le 3 juillet 2018 la finalisation du recrutement de l'étude de phase 3 TIMES 1 de l'Imeglimine pour le traitement du diabète de type 2 au Japon.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 2.1, la Société a annoncé le 30 août 2018 la signature d'un accord stratégique avec DeuteRx pour l'acquisition du DRX-065, un candidat médicamenteux innovant en développement clinique pour le traitement de la NASH, ainsi que d'autres programmes pour le traitement de maladies métaboliques. La Société acquiert ainsi la propriété exclusive mondiale du DRX-065 (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deutérium), un programme en développement clinique pour le traitement de la NASH. Elle acquiert également d'autres programmes, dont des candidats médicamenteux deutérés pour le traitement de maladies métaboliques rares et de spécialité.

Cet accord s'est traduit par un versement initial de 6,8 M€ (8 MUS\$) et l'émission au profit de DeuteRx de 1,29 million d'actions ordinaires nouvelles de Poxel à un cours de 6,91 € par action, représentant 4,99 % du capital de Poxel.

## **2.5. Facteurs de risques et transactions entre parties liées**

### **2.5.1 Facteurs de risques**

---

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de référence 2017 de la Société. Aucun changement significatif dans l'évaluation de ces risques n'a été identifié par la Société.

### **2.5.2 Transactions entre parties liées**

---

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de référence 2017. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2018, aucune opération significative conclue avec un dirigeant ou un membre du conseil d'administration n'a été réalisée.

### 3. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2018

#### 3.1. Etat de la situation financière

##### Etat de situation financière

POXEL Etat de situation financière	Notes	30/06/2018 €	31/12/2017 €
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	3	4 370	476
Immobilisations corporelles	4	289 058	143 348
Autres actifs financiers non courants	5	377 185	356 105
Impôts différés actifs	19	-	-
<b>Total actifs non courants</b>		<b>670 613</b>	<b>499 929</b>
Clients et comptes rattachés	6	8 281 362	4 902 331
Autres créances	6	9 329 678	7 186 724
Actif d'impôt exigible	19	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	94 381 235	54 163 460
<b>Total actifs courants</b>		<b>111 992 275</b>	<b>66 252 516</b>
<b>Total Actif</b>		<b>112 662 888</b>	<b>66 752 445</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	9	491 337	462 549
Primes d'émission et d'apport		119 134 879	106 950 878
Réserve de conversion	9	4 602	-
Réserves		(87 125 597)	(65 788 451)
Résultat		7 256 151	(22 298 111)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>39 761 371</b>	<b>19 326 865</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	12	272 005	229 880
Dettes financières non courantes	11	470 864	555 211
<b>Passifs non courants</b>		<b>742 869</b>	<b>785 091</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	11	199 670	935 830
Provisions	13	83 955	83 689
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.1	25 184 573	9 007 762
Dettes fiscales et sociales	14.2	740 366	899 284
Autres crébiteurs et dettes diverses	14.3	45 950 083	35 713 925
<b>Passifs courants</b>		<b>72 158 648</b>	<b>46 640 490</b>
<b>Total Passif</b>		<b>112 662 888</b>	<b>66 752 445</b>

### 3.2. Compte de résultat

POXEL Etat du résultat global	Notes	30/06/2018 €	30/06/2017 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	15	<b>37 462 981</b>	-
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.1	(28 920 182)	(7 879 110)
Subvention	16.1	1 478 100	1 620 486
Frais généraux et administratifs	16.2	(3 614 430)	(3 249 111)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 406 467</b>	<b>(9 507 736)</b>
Charges financières	18	(14 811)	(63 358)
Produits financiers	18	223 103	33 126
Gains et pertes de change	18	641 390	(150 369)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>7 256 151</b>	<b>(9 688 337)</b>
Charge d'impôts	19	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>7 256 151</b>	<b>(9 688 337)</b>
Résultat par action	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		24 087 916	23 018 006
<b>Résultat par action (€/action)</b>	20	<b>0,30</b>	<b>(0,42)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	20	<b>0,28</b>	<b>(0,42)</b>

### 3.3. Etat du Résultat Global

POXEL - IFRS	Notes	30/06/2018	30/06/2017
		€	€
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>7 256 151</b>	<b>(9 688 337)</b>
Ecart actuaire (non recyclable)	12	(14 701)	(25 085)
Ecart de conversion de consolidation		4 602	
Effet d'impôts rattachables à ces éléments			
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>		<b>(10 099)</b>	<b>(25 085)</b>
<b>Résultat Global</b>		<b>7 246 051</b>	<b>(9 713 423)</b>

### 3.4. Variation des capitaux propres

	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuaire	Capitaux propres
<b>POXEL</b>							
<b>Variation des capitaux propres</b>							
<b>Au 31 décembre 2016</b>		<b>22 950 228</b>	<b>459 005</b>	<b>106 384 658</b>	<b>(67 452 957)</b>	<b>-</b>	<b>4 782</b>
Résultat net 30 juin 2017				(9 688 337)			(9 688 337)
Autres éléments du résultat global						(25 085)	(25 085)
<b>Résultat global</b>				(9 688 337)		(25 085)	(9 713 423)
Dividendes						-	-
Emission d'actions (1)	84 000	1 680	236 320	23 750			238 000
Souscription de BSA							23 750
Paiements en actions				800 665			800 665
Réduction de capital						-	-
Actions propres				(54 856)			(54 856)
Frais d'augmentation de capital			-			-	-
<b>Au 30 juin 2017</b>		<b>23 034 228</b>	<b>460 685</b>	<b>106 644 728</b>	<b>(76 395 485)</b>	<b>-</b>	<b>(20 303)</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>		<b>23 127 428</b>	<b>462 549</b>	<b>106 950 879</b>	<b>(88 021 372)</b>	<b>-</b>	<b>(65 191)</b>
Résultat net 30 juin 2018				7 256 151			7 256 151
Autres éléments du résultat global					4 602	(14 701)	(10 099)
<b>Résultat global</b>				7 256 151	4 602	(14 701)	7 246 051
Dividendes							-
Emission d'actions (1)	1 439 399	28 788	12 158 104	40 575			12 186 892
Souscription de BSA							40 575
Paiements en actions				956 464			956 464
Réduction de capital					19 201		-
Actions propres							19 201
Frais d'augmentation de capital				(14 678)			(14 678)
<b>Au 30 juin 2018</b>		<b>24 566 827</b>	<b>491 337</b>	<b>119 134 879</b>	<b>(79 789 556)</b>	<b>4 602</b>	<b>(79 892)</b>
							<b>39 761 371</b>

<sup>(1)</sup> En 2018, l'augmentation de capital correspond à :

- l'entrée au capital de Roivant (voir note 1.2), avec la création 1 431 399 actions souscrites au prix de 8,5 €.
- l'exercice par des salariés de 400 BSPCE donnant le droit de souscrire 8 000 actions au prix de 2,5 € par action (voir note 1.2).

En 2017, l'augmentation de capital correspond à l'exercice de BSPCE conduisant à la création de 84 000 actions (dont 44 000 au prix de 2,5 € par action et 40 000 actions au prix de 3,2 € par action).

### 3.5. Tableau des flux de trésorerie

POXEL - IFRS Tableau des flux de trésorerie	Notes	30/06/2018 €	30/06/2017 €
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>			
Résultat net des activités poursuivies		7 256 151	(9 688 337)
Résultat net des activités abandonnées			
<b>Résultat net</b>		7 256 151	(9 688 337)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	(774)	(131)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	4	(23 491)	(15 576)
(-) Dotations provisions	12-13	(27 424)	(14 350)
(-) Reprises provisions			
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	10	(956 464)	(800 665)
(+) Charge d'intérêts		-	(13 092)
(-) Produit d'intérêts		222 960	32 983
(-) Désactualisation dette Kreos	11.3	-	(33 417)
(-) Subvention virée au résultat	11.2	(14 811)	(16 033)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		8 056 155	(8 828 055)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		(20 732 067)	1 459 898
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>28 788 223</b>	<b>(10 287 953)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3	(4 668)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(169 201)	(9 899)
(+) Intérêts reçus		228 998	35 198
Autres flux d'investissements	5	(1 879)	193 100
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>53 250</b>	<b>218 399</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital + prime d'émission net de frais (1)	9	12 172 214	238 000
Souscription de BSA	9	40 575	23 750
(-) Intérêts payés		-	(8 798)
Encaissement avance remboursable/emprunt	11.2		
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11.2/11.3	(85 000)	(963 502)
Dérivé passif	14.3		90 057
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>12 127 789</b>	<b>(620 493)</b>
Incidences des variations des cours de devises			
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>40 969 261</b>	<b>(10 690 047)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants		53 411 974	45 568 552
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		94 381 235	34 878 505
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>40 969 261</b>	<b>(10 690 047)</b>

<sup>(1)</sup> En 2018, l'«Augmentation de capital et prime d'émission net de frais» correspond à l'augmentation de capital souscrite par Roivant Sciences (12 166 892 €, voir note 1.2) après déduction des frais encourus dans le cadre de la préparation de cette opération (14 678 €), ainsi qu'à l'exercice de 400 BSPCE par des salariés ( 19 840 €, voir note 1.2).

En 2017, cette même rubrique correspond à l'exercice de 84 000 actions dont 44 000 actions souscrites au prix de 2,5€ par action et 40 000 actions au prix de 3,2 € par action (soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 238 000 €).

### 3.6. Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2018	30/06/2017
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	3 379 030	(11 580)
Autres créances	2 142 954	(1 335 711)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(16 176 811)	2 841 197
Dettes fiscales et sociales	158 918	1 579
Autres crébiteurs et dettes diverses	(10 236 159)	(35 586)
<b>Total des variations</b>	<b>(20 732 067)</b>	<b>1 459 898</b>

### 3.7. Notes aux états financiers semestriels

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en euros.)

## NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

Les états financiers résumés de POXEL établis selon les normes IFRS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 ont été arrêtés et autorisés à la publication par le conseil d'administration du 19 septembre 2018.

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mars 2009 suite à un « spin-off » de Merck Serono, la Société POXEL (Société anonyme de droit français) a pour activité le développement de molécules innovantes et premières dans leur classe pour le traitement des maladies du métabolisme, dont le diabète de type 2 et la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

Hormis l'année de sa création et au cours de cet arrêté semestriel, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Ces pertes résultent des frais de recherche et développement internes et externes, notamment liés à la réalisation de nombreux essais précliniques et cliniques principalement dans le cadre du développement de l'Imeglimine. En octobre 2017, la Société a signé un premier contrat de partenariat stratégique avec Sumitomo Dainippon Pharma pour le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament pour le traitement du diabète de type 2, au Japon, en Chine et onze autres pays d'Asie. Un second partenariat stratégique a été signé en février 2018 avec Roivant Sciences pour le développement et la commercialisation de l'Imeglimine aux Etats Unis, en Europe et dans d'autres pays non couverts par l'accord avec Sumitomo Dainippon Pharma.

Le développement futur de la Société dépend de la combinaison de plusieurs facteurs, qui comprennent (i) le succès des opérations de recherche et développement, (ii) la poursuite des accords de partenariat conclus par la Société, (iii) l'obtention des autorisations réglementaires et l'acceptation par le marché des futurs produits qui seront proposés par la Société, (iv) l'obtention des financements nécessaires et (v) le développement de produits concurrents par d'autres sociétés. Par conséquent, la Société pourrait, à court/moyen terme, se financer par de nouveaux partenariats pour le développement et la commercialisation de ses candidats médicaments et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

**Adresse du siège social :**

259 Avenue Jean Jaures, 69007 LYON

**Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 510 970 817 RCS de LYON**

La Société POXEL et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou « le Groupe ».

Depuis le mois de mars 2018, la société détient une filiale au Japon.

## 1.2 Evènements marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2018

### Signature d'un contrat avec Roivant Sciences GmbH

Le 9 février 2018, la Société a conclu avec Roivant Sciences GmbH (« Roivant ») un contrat exclusif portant sur le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicamenteux par voie orale développé par la Société pour le traitement du diabète de type 2, aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays non couverts par le partenariat existant en Asie de l'Est et du Sud-Est entre la Société et Sumitomo Dainippon Pharma.

L'accord comporte un versement initial de 35 millions de dollars (environ 28 millions d'euros) au profit de la Société. Des paiements liés à l'atteinte d'objectifs de développement réglementaire et de ventes, pouvant atteindre au maximum 600 millions de dollars (environ 486 millions d'euros), sont également prévus. Le contrat comprend le règlement de redevances à deux chiffres assises sur les ventes nettes réalisées par Roivant et dont le pourcentage est croissant selon le niveau de ventes.

Roivant prendra en charge les coûts de développement et de commercialisation de l'Imeglimine, et la Société participera au programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars (environ 20 millions d'euros) pendant deux ans.

Par ailleurs, Roivant a investi 15 millions de dollars (environ 12 millions d'euros) au capital de Poxel, par souscription de 1 431 399 actions ordinaires nouvelles de la Société à un cours de 8,50 euros par action.

Le traitement comptable de ce contrat est présenté en note 15.

### Augmentations de capital

Dans le cadre du contrat signé en février 2018 présenté ci-dessus, la société a émis 1 431 399 actions ordinaires nouvelles au profit de Roivant Sciences, à un cours de 8,50 euros par action, soit une augmentation de capital de 28 628 € assortie d'une prime d'émission de 12 138 264 €.

Par ailleurs, le 21 mai 2018, un salarié a exercé 400 BSPCE donnant le droit de souscrire 8 000 actions ordinaires à un prix de 2,5 €, représentant une augmentation de capital de 160 € assortie d'une prime d'émission de 19 840 €.

Le capital social s'élève en conséquence à 491 336,54 € au 30 juin 2018, divisé en 24 566 827 actions de 0,02 € de valeur nominale.

### Création d'une filiale au Japon

En mars 2018, la Société a créé une filiale au Japon (« POXEL JAPAN KK»), domiciliée à Tokyo. Cette filiale est détenue à 100% par POXEL SA. Son capital s'élève à 20 millions de yens.

## 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

La Société a annoncé le 3 juillet 2018 la finalisation du recrutement de l'étude de phase 3 TIMES 1 de l'Imeglimine pour le traitement du diabète de type 2 au Japon.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 2.4, la Société a annoncé le 30 août 2018 la signature d'un accord stratégique avec DeuteRx pour l'acquisition du DRX-065, un candidat médicamenteux

innovant en développement clinique pour le traitement de la NASH, ainsi que d'autres programmes pour le traitement de maladies métaboliques. La Société acquiert ainsi la propriété exclusive mondiale du DRX-065 (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deutérium), un programme en développement clinique pour le traitement de la NASH. Elle acquiert également d'autres programmes, dont des candidats médicaments deutérés pour le traitement de maladies métaboliques rares et de spécialité.

Cet accord s'est traduit par un versement initial de 6,8 M€ (8 M\$) et l'émission au profit de DeuteRx de 1,29 million d'actions ordinaires nouvelles de Poxel à un cours de 6,91 € par action, représentant 4,99 % du capital de Poxel.

## NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

La société POXEL a établi ses comptes, arrêtés par le Conseil d'administration le 19 septembre 2018, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### Principe de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »).

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2017 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement des 12 mois suivant la date d'arrêté.

#### Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2018. Ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers.

Pour mémoire, la Société avait choisi d'appliquer la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2018**

- IFRS 9 - Instruments Financiers
- Clarifications à IFRS 15
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4
- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

**Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes semestriels 2018**

- IFRS 16 - Locations
- Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

**Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2018 :**

- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires
- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime
- Amélioration des IFRS (cycle 2015-2017)

Les textes applicables au premier janvier 2018 n'ont pas eu d'impact significatif (voir note 2.3) sur la clôture semestrielle 2018.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers lors de l'application de ces nouveaux textes, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019. La Société ne prévoit pas de l'appliquer par anticipation. IFRS 16 supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement et prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers). La norme affectera également la présentation du compte de résultat (résultat opérationnel et charges financières) et du tableau des flux de trésorerie (flux liés aux activités opérationnelles et flux liés aux opérations de financement). Ainsi, les contrats de location immobilière et les contrats de location simple feront l'objet d'un retraitement au titre de l'application d'IFRS 16. Les principaux contrats concernent les locations immobilières.

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2017.

## 2.3 Changement de méthode comptable

Le Groupe applique depuis le 1er janvier 2018 la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », et traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et de la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers.

L'application des principes de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif dans les états financiers du Groupe.

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1er semestre 2018.

## 2.4 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes des filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de cette entité afin d'en obtenir des avantages économiques.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des Sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenants aux Sociétés du Groupe (Part du Groupe) étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (intérêts ne conférant pas le contrôle). Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale, POXEL JAPAN KK. Détenue à 100%, POXEL JAPAN KK est domiciliée à Tokyo. Créée en mars 2018, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**  
**(Montants en euros)**

	Logiciels
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>1 959</b>
Capitalisation de frais de développement	0
Acquisition	0
Cession	0
Transfert	0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2017</b>	<b>1 959</b>

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>2 288</b>
Capitalisation de frais de développement	0
Acquisition	4 668
Cession	0
Transfert	0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>6 956</b>

**AMORTISSEMENTS**

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>1 500</b>
Augmentation	151
Diminution	0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2017</b>	<b>1 651</b>

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>1 812</b>
Augmentation	774
Diminution	0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>2 586</b>

**VALEURS NETTES COMPTABLES**

<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>476</b>
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>4 370</b>

En raison des risques et incertitudes liés au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis pour aucun des projets de développement en cours. Par conséquent, la totalité des coûts encourus par la Société est comptabilisée en charges.

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)

	Installation & Agencements	Matériel informatique	Mobilier	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>111 047</b>	<b>62 133</b>	<b>46 334</b>	<b>219 514</b>
Acquisition		9 899		9 899
Cession/mise au rebut		-2 406		-2 406
Transfert				0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2017</b>	<b>111 047</b>	<b>69 626</b>	<b>46 334</b>	<b>227 007</b>

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>111 047</b>	<b>91 798</b>	<b>51 058</b>	<b>253 903</b>
Acquisition	112 646	23 572	32 983	169 201
Cession/mise au rebut				0
Transfert				0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>223 693</b>	<b>115 370</b>	<b>84 041</b>	<b>423 104</b>

### AMORTISSEMENTS

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>14 225</b>	<b>35 334</b>	<b>24 540</b>	<b>74 099</b>
Augmentation	6 182	8 742	2 846	17 770
Diminution		-2 406		-2 406
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2017</b>	<b>20 407</b>	<b>41 670</b>	<b>27 386</b>	<b>89 463</b>

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>26 590</b>	<b>53 438</b>	<b>30 527</b>	<b>110 555</b>
Augmentation	7 308	16 183		23 491
Diminution				0
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>33 898</b>	<b>69 621</b>	<b>30 527</b>	<b>134 046</b>

### VALEURS NETTES COMPTABLES

<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>84 457</b>	<b>38 360</b>	<b>20 531</b>	<b>143 348</b>
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>189 795</b>	<b>45 749</b>	<b>53 514</b>	<b>289 058</b>

La Société ne détient aucun contrat de location financement.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

## NOTE 5 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont constitués des éléments suivants :

<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b> (Montants en euros)	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Part trésorerie du contrat de liquidité	148 792	129 593
Dépôts relatifs aux locations simples	44 918	67 388
Autres dépôts	183 475	159 124
<b>Total</b>	<b>377 185</b>	<b>356 105</b>

## NOTE 6 : CLIENTS ET AUTRES CREANCES

---

Les créances clients (8 281 K€) correspondent à hauteur de 8 257 K€ à la refacturation à Sumitomo Dainippon Pharma de frais de recherche engagés dans le cadre du programme TIMES de phase 3 de l'Imeglimine au Japon, dont le montant est comptabilisé selon l'avancement des coûts du programme.

Les autres créances se décomposent de la manière suivante :

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Crédit d'impôt recherche	4 600 288	3 122 188
Taxe sur la valeur ajoutée	1 066 187	2 006 300
Fournisseurs débiteurs	3 036 367	1 318 332
Avoir à recevoir	77 190	178 400
Charges constatées d'avance	524 648	552 286
Autres	24 998	9 218
<b>Total autres créances</b>	<b>9 329 678</b>	<b>7 186 724</b>

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

Au 30 juin 2018, la créance de Crédit d'Impôt Recherche est estimée sur la base des dépenses de recherche facturées à cette date et éligibles au crédit d'impôt recherche.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes.

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS TRESORERIE

---

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Comptes bancaires	13 387 630	4 119 548
Dépôts à terme	80 993 497	50 043 804
Sicav monétaires	108	108
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>94 381 235</b>	<b>54 163 460</b>

## NOTE 8 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

---

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018 :

(Montants en euros)	30/06/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur (3)	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances (2)	Dettes au coût amorti (1)
Actifs financiers non courants	377 185	377 185		377 185	
Clients et comptes rattachés	8 281 362	8 281 362		8 281 362	
Autres créances	9 329 678	9 329 678		9 329 678	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 381 235	94 381 235	108	94 381 127	
<b>Total actifs</b>	<b>112 369 460</b>	<b>112 369 460</b>	<b>108</b>	<b>112 369 352</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	199 670	199 670			199 670
Dettes financières non courantes	470 864	470 864			470 864
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 184 573	25 184 573			25 184 573
Autre créditeurs et dettes diverses	45 950 083	45 950 083	0		45 950 083
<b>Total passifs</b>	<b>71 805 191</b>	<b>71 805 191</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 805 191</b>

(Montants en euros)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur (3)	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances (2)	Dettes au coût amorti (1)
Actifs financiers non courants	356 105	356 105		356 105	
Clients et comptes rattachés	4 902 331	4 902 331		4 902 331	
Autres créances	7 186 724	7 186 724		7 186 724	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 163 460	54 163 460	108	54 163 352	
<b>Total actifs</b>	<b>66 608 621</b>	<b>66 608 621</b>	<b>108</b>	<b>66 608 513</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	935 830	935 830			935 830
Dettes financières non courantes	555 211	555 211			555 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 007 762	9 007 762			9 007 762
Autre créditeurs et dettes diverses	35 713 925	35 713 925	0		35 713 925
<b>Total passifs</b>	<b>46 212 728</b>	<b>46 212 728</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 212 728</b>

(1) La valeur comptable des dettes au coût amorti a été considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

(2) La juste valeur des prêts et créances correspond à la valeur présentée dans le bilan (valeur à la date de transaction, faisant l'objet d'un test d'impairment à chaque clôture).

(3) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat (tels que les Sicav) est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à une valeur de marché.

## NOTE 9 : CAPITAL

---

### Capital émis

Le capital s'élève à 491 336,54 € divisé en 24 566 827 actions ordinaires de 0,02 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées après prise en compte des deux opérations intervenues sur le capital au cours du premier semestre 2018 et décrites au paragraphe 1.2.

### Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours du premier semestre 2018.

## NOTE 10 : BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS, STOCK-OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

### Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de bons de souscription d'action émis ainsi que les hypothèses retenues pour leur valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
							Juste valeur du sous-jacent*	Juste valeur du bon*	Maturité	Prix d'exercice en €*	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
CA du 5 juillet 2010	BSA administrateurs	4 500	0	4 500	0	0	3,33 €	1,50 €	5 ans	3,33 €	10 ans	45%	3,5%	135 125 €
<b>Au 31 décembre 2010</b>		<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>								
<b>Au 31 décembre 2011</b>		<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>								
<b>Au 31 décembre 2012</b>		<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>								
CA du 20 février 2013	BSA 31/10/2012	2 500	0	0	2 500	50 000	4,23 €	2,04 €	5 ans	4,00 €	10 ans	52%	2,2%	71 843 €
<b>Au 31 décembre 2013</b>		<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>2 500</b>	<b>50 000</b>								
CA du 12 mars 2014	BSA 31/10/2012	2 500	0	0	2 500	50 000	8,00 €	5,16 €	4,5 ans	4,00 €	10 ans	55%	1,8%	227 848 €
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>9 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>5 000</b>	<b>100 000</b>								
CA du 8 janvier 2015	BSA 25-07-2014	42 500	0	0	42 500	42 500	8,20 €	5,16 €	6 ans	4,00 €	10 ans	57%	0,0%	219 468 €
CA du 29 avril 2015	BSA 16-06-2015	42 500	0	0	42 500	42 500	13,57 €	6,77 €	6 ans	9,37 €	10 ans	57%	0,0%	287 591 €
CA du 7 mai 2015	BSA 16-06-2015	240 000	0	0	240 000	240 000	13,57 €	6,46 €	6 ans	9,62 €	10 ans	57%	0,1%	1 550 959 €
<b>Au 31 décembre 2015</b>		<b>334 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>330 000</b>	<b>425 000</b>								
CA du 29 janvier 2016	BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	9,07 €	2,84 €	6 ans	9,05 €	10 ans	53%	0,2%	120 779 €
CA du 29 janvier 2016	BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	9,07 €	2,84 €	6 ans	9,05 €	10 ans	53%	0,2%	120 779 €
CA du 31 mars 2016	BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	12,23 €	5,19 €	6 ans	9,26 €	10 ans	53%	0,0%	220 461 €
<b>Au 31 décembre 2016</b>		<b>462 000</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>457 500</b>	<b>552 500</b>								
CA du 27 janvier 2017	BSA 27-01-2017	62 500	0	0	62 500	62 500	6,76 €	2,66 €	5,5 ans	7,17 €	10 ans	53%	0,0%	166 369 €
CA du 30 juin 2017	BSA 30-06-2017	25 000	0	0	25 000	25 000	6,61 €	2,64 €	5,5 ans	6,90 €	10 ans	53%	0,0%	66 064 €
<b>Au 31 décembre 2017</b>		<b>549 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>545 000</b>	<b>640 000</b>								
CA du 25 janvier 2018	BSA 2018	90 000	0	0	90 000	90 000	6,74 €	2,84 €	5,5 ans	6,60 €	10 ans	53%	0,1%	255 625 €
<b>Au 30 juin 2018</b>		<b>639 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>635 000</b>	<b>730 000</b>								

\* Après division du nominal par 20

Les bons émis avant la division du nominal par 20, effective en mars 2014 sont convertibles en 20 actions ordinaires. Par conséquent, la juste valeur du sous-jacent, la juste valeur du bon et le prix d'exercice ont été ajustés afin d'en tenir compte.

Le prix d'exercice pour les attributions intervenues après l'introduction en bourse est basé sur la moyenne du cours de l'action au cours des 20 jours de bourse précédent l'attribution.

Les droits à exercices pour chacun des plans s'acquièrent selon les modalités suivantes :

- les droits à exercice pour les « BSA Administrateurs » sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les « BSA 31/10/2012 » sont acquis immédiatement à la date d'attribution par l'Assemblée Générale.
- Les droits à exercice pour les « BSA 25/07/2014 » sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les BSA émis en 2016 sont acquis un an après la date d'attribution.
- En 2017, les droits à exercice pour les BSA sont acquis intégralement à la première date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les BSA émis en janvier 2018 sont acquis intégralement à la première date d'anniversaire de l'attribution.

L'exercice des bons émis n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non survenance d'un évènement particulier.

## Stock-options

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour leur valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
							Juste valeur du sous-jacent	Juste valeur du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
CA du 31 mars 2016	Stock Options	80 000	0	0	80 000	80 000	12,55 €	5,88 €	5,5 ans	12,55 €	10 ans	53%	0,0%	470 616 €
CA du 23 novembre 2016	Stock Options	150 000	0	0	150 000	150 000	6,47 €	3,15 €	6 ans	6,47 €	10 ans	53%	0,0%	472 485 €
<b>Au 31 décembre 2016</b>		<b>230 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>230 000</b>	<b>230 000</b>								
CA du 27 janvier 2017	Stock Options	12 500	0	0	12 500	12 500	6,76 €	3,15 €	5,5 ans	6,76 €	10 ans	53%	0,0%	39 353 €
CA du 27 janvier 2017	Stock Options	185 000	0	0	185 000	185 000	6,76 €	3,27 €	6 ans	6,76 €	10 ans	53%	0,0%	604 960 €
CA du 30 juin 2017	Stock Options	97 500	0	0	97 500	97 500	6,61 €	3,20 €	6 ans	6,61 €	10 ans	53%	0,0%	311 756 €
<b>Au 31 décembre 2017</b>		<b>525 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>525 000</b>	<b>525 000</b>								
CA du 25 janvier 2018	Stock Options	215 000	7 500	0	207 500	207 500	6,74 €	3,27 €	6 ans	6,79 €	10 ans	53%	0,2%	678 950 €
<b>Au 30 juin 2018</b>		<b>740 000</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>732 500</b>	<b>732 500</b>								

Les droits à exercice pour les stock-options sont acquis :

- annuellement par tiers pour les stock-options attribuées en 2016 ;
- pour les stock-options attribuées en 2017 :
  - o un an après la date d'attribution pour les 12 500 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 27 janvier ;
  - o annuellement par tiers pour les 185 000 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 27 janvier ;
  - o annuellement par tiers pour les 97 500 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 30 juin
- annuellement par tiers pour les stock-options attribuées en 2018.

L'exercice des bons émis n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non survenance d'un évènement particulier.

## Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE » ou « BCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis ainsi que les hypothèses retenues pour leur valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
							Juste valeur du sous-jacent *	Juste valeur du bon*	Maturité	Prix d'exercice en €*	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes)
CA du 20 juin 2010	BCE 10-06-2010-1	5 000	2 750	560	1 690	33 800	3,33 €	1,77 €	5 ans	2,50 €	10 ans	45%	3,5%	176 537 €
CA du 17 décembre 2010	BCE 10-06-2010-2	3 000	0	3 000	0	0	3,33 €	1,72 €	4,5 ans	2,50 €	10 ans	45%	3,7%	102 951 €
<b>Au 31 décembre 2010</b>		<b>8 000</b>	<b>2 750</b>	<b>3 560</b>	<b>1 690</b>	<b>33 800</b>								
CA du 20 septembre 2011	BCE 10-06-2010-2	1 500	0	1 500	1 500	30 000	3,74 €	2,00 €	3,5 ans	2,50 €	10 ans	50%	4,0%	59 996 €
<b>Au 31 décembre 2011</b>		<b>9 500</b>	<b>2 750</b>	<b>3 560</b>	<b>3 190</b>	<b>63 800</b>								
<b>Au 31 décembre 2012</b>		<b>9 500</b>	<b>2 750</b>	<b>3 560</b>	<b>3 190</b>	<b>63 800</b>								
<b>Au 31 décembre 2013</b>		<b>9 500</b>	<b>2 750</b>	<b>3 560</b>	<b>3 190</b>	<b>63 800</b>								
CA du 12 mars 2014	BCE 31-10-2012	5 000	0	2 300	2 700	54 000	8,00 €	5,58 €	4,5 ans	3,20 €	10 ans	55%	1,80%	558 351 €
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>14 500</b>	<b>2 750</b>	<b>5 860</b>	<b>5 890</b>	<b>117 800</b>								
<b>Au 31 décembre 2015</b>		<b>14 500</b>	<b>2 750</b>	<b>5 860</b>	<b>5 890</b>	<b>117 800</b>								
CA du 29 juillet 2016	BSPCE 29-07-2016	45 000	15 000	30 000	30 000	30 000	7,53 €	3,30 €	5,5 ans	8,45 €	10 ans	53%	0,00%	98 973 €
<b>Au 31 décembre 2016</b>		<b>59 500</b>	<b>17 750</b>	<b>5 860</b>	<b>35 890</b>	<b>147 800</b>								
CA du 31 mars 2017	BSPCE 31-03-2017	100 000	0	0	100 000	100 000	6,76 €	2,63 €	6 ans	5,91 €	10 ans	53%	0,00%	263 098 €
CA du 30 juin 2017	BSPCE 2017-2	177 500	5 000	0	172 500	172 500	6,61 €	3,04 €	6 ans	7,26 €	10 ans	53%	0,00%	531 526 €
CA du 21 septembre 2017	BSPCE 2017-3	15 000	0	0	15 000	15 000	5,76 €	2,72 €	6 ans	6,01 €	10 ans	53%	0,0%	40 847 €
<b>Au 31 décembre 2017 et 30 juin 2018</b>		<b>352 000</b>	<b>22 750</b>	<b>5 860</b>	<b>323 390</b>	<b>435 300</b>								

\* Après division du nominal par 20

Les bons émis avant la division du nominal par 20, effective en mars 2014 sont convertibles en 20 actions ordinaires. Par conséquent, la juste valeur du sous-jacent, la juste valeur du bon et le prix d'exercice ont été ajustés afin d'en tenir compte.

Le prix d'exercice pour les attributions intervenues après l'introduction en bourse est basé sur la moyenne du cours de l'action au cours des 20 jours de bourse précédent l'attribution.

Les droits à exercice pour l'ensemble des BSPCE sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non survenance d'un évènement particulier.

#### **Actions gratuites de performance**

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caduques	Nombre d'AGA attribuées définitivement	Nombre d'AGA en circulation
CA du 25 janvier 2018	Actions gratuites	126 500	5 750	0	120 750
<b>Au 30 juin 2018</b>		<b>126 500</b>	<b>5 750</b>	<b>0</b>	<b>120 750</b>

Le conseil d'administration du 25 janvier 2018 a attribué 126 500 actions gratuites de performance à des salariés.

L'attribution définitive des actions gratuites est définie et réalisée annuellement, par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Chaque tranche annuelle est soumise à une condition de présence ainsi qu'à trois conditions de performance, chacune d'entre elles conditionnant l'obtention d'un tiers de la tranche annuelle :

- deux conditions de performance annuelles non liées à des conditions de marché, de telle sorte que le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte des conditions pour les années 2018, 2019 et 2020. Pour chacune de ces conditions, la probabilité d'atteindre l'objectif a fait l'objet d'une estimation par le management. La charge comptabilisée à ce titre au 30 juin 2018 a été établie en fonction du nombre d'actions gratuites de performance que la Société s'attend à attribuer. Ce chiffre a été défini sur la base de l'estimation du management.
- une condition de performance annuelle liée à des conditions de marché et reflétée dans l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur des options soumises à la condition liée au marché a été déterminée à l'aide du modèle Monte Carlo. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des actions gratuites de performance sont précisées ci-après :

- le prix de l'action utilisé est égal au cours de l'action à la date d'attribution ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non survenance d'un évènement particulier.

**Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 aux 30 juin 2017 et 2018 :**

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2017					Au 30 juin 2018				
		Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge au 30 juin 2017	Charge cumulée au 30/06/2017	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30/06/2018	
BSA administrateurs	CA du 5 juillet 2010	4 500	135 125 €	0 €	135 125 €	0	135 125 €	135 125 €	0 €	135 125 €	
BSA 31/10/2012	CA du 20 février 2013	2 500	71 843 €	0 €	71 843 €	2 500	71 843 €	71 843 €	0 €	71 843 €	
BSA 31/10/2012	CA du 12 mars 2014	2 500	227 848 €	0 €	227 848 €	2 500	227 848 €	227 848 €	0 €	227 848 €	
BCE 31-10-2012	CA du 12 mars 2014	42 500	219 468 €	14 623 €	217 438 €	42 500	219 468 €	219 468 €	0 €	219 468 €	
BSA 25-07-2014	CA du 8 janvier 2015	42 500	287 591 €	37 946 €	256 968 €	42 500	287 591 €	272 945 €	14 646 €	287 591 €	
BSA 16-06-2015	CA du 29 avril 2015	240 000	1 550 959 €	118 476 €	1 550 959 €	240 000	1 550 959 €	1 550 959 €	0 €	1 550 959 €	
BSA 29-01-2016	CA du 29 janvier 2016	42 500	120 779 €	19 863 €	88 010 €	42 500	120 779 €	104 785 €	8 254 €	113 039 €	
BSA 29-01-2016	CA du 29 janvier 2016	42 500	120 779 €	19 863 €	88 010 €	42 500	120 779 €	104 785 €	8 254 €	113 039 €	
BSA 29-01-2016	CA du 31 mars 2016	42 500	220 461 €	48 538 €	150 412 €	42 500	220 461 €	181 032 €	21 208 €	202 239 €	
BSA 27-01-2017	CA du 27 janvier 2017	62 500	166 369 €	69 738 €	69 738 €	62 500	166 369 €	154 062 €	12 307 €	166 369 €	
BSA 30-06-2017	CA du 30 juin 2017	0	0 €	0 €	0 €	25 000	66 064 €	33 303 €	32 761 €	66 064 €	
BSA 2018	CA du 25 janvier 2018	0	0 €	0 €	0 €	90 000	255 625 €	0 €	107 152 €	107 152 €	
<b>Total - BSA</b>		<b>524 500</b>	<b>3 121 222 €</b>	<b>329 048 €</b>	<b>2 856 349 €</b>	<b>635 000</b>	<b>3 442 911</b>	<b>3 056 156</b>	<b>204 582</b>	<b>3 260 738</b>	

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2017					Au 30 juin 2018				
		Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge au 30 juin 2017	Charge cumulée au 30/06/2017	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30/06/2018	
Stock Options	CA du 31 mars 2016	80 000	470 616 €	77 900 €	412 057 €	80 000	470 616 €	451 276 €	19 341 €	470 616 €	
Stock Options	CA du 23 novembre 2016	150 000	472 485 €	144 493 €	173 763 €	150 000	472 485 €	302 044 €	65 685 €	367 729 €	
Stock Options	CA du 27 janvier 2017	12 500	39 353 €	16 496 €	16 496 €	12 500	39 353 €	36 442 €	2 911 €	39 353 €	
Stock Options	CA du 27 janvier 2017	185 000	604 960 €	154 969 €	154 969 €	185 000	604 960 €	342 349 €	98 939 €	441 288 €	
Stock Options	CA du 30 juin 2017	0	0 €	0 €	0 €	97 500	311 756 €	96 042 €	94 832 €	190 873 €	
Stock Options	CA du 25 janvier 2018	0	0 €	0 €	0 €	207 500	678 950 €	0 €	173 923 €	173 923 €	
<b>Total - Stock Options</b>		<b>427 500</b>	<b>1 587 414</b>	<b>393 858</b>	<b>757 284</b>	<b>732 500</b>	<b>2 578 120</b>	<b>1 228 152</b>	<b>455 631</b>	<b>1 683 783</b>	

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2017					Au 30 juin 2018				
		Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge au 30 juin 2017	Charge cumulée au 30/06/2017	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30/06/2018	
BCE 10-06-2010-1	CA du 20 juin 2010	2 250	176 537 €	0 €	176 537 €	1 690	176 537 €	176 537 €	0 €	176 537 €	
BCE 10-06-2010-2	CA du 17 décembre 2010	0	102 951 €	0 €	102 951 €	0	102 951 €	102 951 €	0 €	102 951 €	
BCE 10-06-2010-2	CA du 20 septembre 2011	1 500	59 996 €	0 €	59 996 €	1 500	59 996 €	59 996 €	0 €	59 996 €	
BCE 31-10-2012	CA du 12 mars 2014	2 500	558 351 €	0 €	558 351 €	2 700	558 351 €	558 351 €	0 €	558 351 €	
BSPCE 29-07-2016	CA du 29 juillet 2016	45 000	148 460 €	37 233 €	117 649 €	30 000	98 973 €	134 027 €	-35 053 €	98 973 €	
BSPCE 31-03-2017	CA du 31 mars 2017	100 000	263 098 €	40 526 €	40 526 €	100 000	263 098 €	121 578 €	57 926 €	179 504 €	
BSPCE 2017-2	CA du 30 juin 2017					172 500	531 526 €	160 530 €	159 853 €	320 383 €	
BSPCE 2017-3	CA du 21 septembre 2017					15 000	40 847 €	6 907 €	12 465 €	19 372 €	
<b>Total - BSPCE</b>		<b>151 250</b>	<b>1 309 393 €</b>	<b>77 760</b>	<b>1 056 011 €</b>	<b>323 390</b>	<b>1 832 279</b>	<b>1 320 878</b>	<b>195 190</b>	<b>1 516 068</b>	

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2017					Au 30 juin 2018				
		Nombre d'AGA en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge au 30 juin 2017	Charge cumulée au 30/06/2017	Nombre d'AGA en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30/06/2018	
Actions gratuites	CA du 25 janvier 2018	0	0 €	0 €	0 €	120 750	399 538 €	0 €	101 062 €	101 062 €	

Au 30 juin 2018, la charge totale liée aux BSA, BSPCE, stock-options et actions gratuites de performance s'élève à 956 464 euros (dont 308 516 euros sont comptabilisés en frais de recherche et développement et 647 948 euros sont comptabilisés en frais généraux et administratifs).

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Avance remboursable	470 864	555 211
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>470 864</b>	<b>555 211</b>

Avance remboursable	194 852	180 694
Concours bancaires courants		751 485
Agios	4 819	3 651
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>199 671</b>	<b>935 830</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>670 535</b>	<b>1 491 041</b>

### Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des périodes présentées :

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2018			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	665 716	194 852	470 864	0
Agios	4 819	4 819	0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>670 535</b>	<b>199 671</b>	<b>470 864</b>	<b>0</b>

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	735 905	180 694	555 211	0
Agios	3 650	3 650	0	0
Concours bancaires courants	751 485	751 485	0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 491 041</b>	<b>935 830</b>	<b>555 211</b>	<b>0</b>

### 11.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

La Société n'a pas souscrit pendant le 1er semestre 2018 d'emprunts auprès des établissements de crédit.

## 11.2 Avances remboursables et subventions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables consenties par Bpifrance :

	PXL770	Imeglimine (Nouvelle Formulation)	Total
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>111 461</b>	<b>733 258</b>	<b>844 719</b>
(+) Encaissement			
(-) Remboursement	-35 000	-24 000	-59 000
Subventions			
Charges financières	2 209	13 824	16 033
(+/-) Autres mouvements			
<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>78 671</b>	<b>723 082</b>	<b>801 753</b>
(+) Encaissement			
(-) Remboursement	-37 500	-45 000	-82 500
Subventions			
Charges financières	2 297	14 355	16 652
(+/-) Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>43 468</b>	<b>692 437</b>	<b>735 905</b>
(+) Encaissement			
(-) Remboursement	-40 000	-45 000	-85 000
Subventions			
Charges financières	1 757	13 054	14 811
(+/-) Autres mouvements			
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>5 225</b>	<b>660 491</b>	<b>665 716</b>

### Ventilation des avances remboursables par date d'échéance

	PXL770	Imeglimine (Nouvelle Formulation)	Total
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>5 225</b>	<b>660 491</b>	<b>665 716</b>
Part à moins d'un an	5 225	189 627	194 852
Part d'un an à 5 ans		470 864	470 864
Part à plus de 5 ans			
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>43 468</b>	<b>692 437</b>	<b>735 905</b>
Part à moins d'un an	43 468	137 226	180 694
Part d'un an à 5 ans		555 211	555 211
Part à plus de 5 ans			

La société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours du 1er semestre 2018 ni reçu de versement complémentaire au titre des avances existantes.

### 11.3 Dette vis-à-vis de Kreos

La dette Kreos a été intégralement remboursée au cours du premier semestre 2017.

## NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective l'industrie pharmaceutique. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2018	31/12/2017
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Industrie pharmaceutique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	1,75%	1,68%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	50%	50%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>229 880</b>
Coûts des services passés	25 493
Coûts financiers	1 931
Ecart actuariels	14 701
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>272 005</b>

## NOTE 13 : PROVISIONS

Par ailleurs, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

En 2017, la Société a constitué une provision de 83 K€ au titre des risques sociaux et fiscaux, qui a été conservée au 30 juin 2018.

## NOTE 14 : FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

### 14.1. Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	10 034 118	3 249 268
Factures non parvenues	15 150 455	5 758 495
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>25 184 573</b>	<b>9 007 763</b>

L'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés est due à la progression des coûts engagés dans le programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine en Japon.

Aucune actualisation des dettes fournisseurs et comptes rattachés n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2018.

### 14.2 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Personnel et comptes rattachés	350 109	464 884
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	355 111	390 209
Autres impôts, taxes et versements assimilés	35 146	44 191
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>740 366</b>	<b>899 284</b>

### 14.3. Autres créateurs et dettes diverses

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)	30/06/2018	31/12/2017
Produit différé - Paiement initial contrat Sumitomo	24 121 276	34 301 437
Contrat Roivant	18 763 939	0
Acomptes reçus	3 064 868	1 317 488
Autres	0	95 000
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>45 950 083</b>	<b>35 713 925</b>

Les produits différés concernent le paiement initial reçu au titre du contrat Sumitomo Dainippon Pharma, qui est reconnu à l'avancement des coûts du programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine au Japon (voir note 15).

Dans le cadre du contrat Roivant Sciences, la Société s'est engagée à contribuer au financement du développement de l'Imeglimine aux Etats Unis et en Europe à hauteur de 25 millions de dollars. Cet engagement est comptabilisé en autres passifs courants (voir note 15).

Les acomptes reçus correspondent à la refacturation à Sumitomo Dainippon Pharma des avances versées par la Société à un CRO dans le cadre du programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine au Japon.

## NOTE 15 : PRODUITS OPERATIONNELS

CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS OPERATIONNELS (Montants en euros)	30/06/2018	30/06/2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>37 462 981</b>	-
Contrat Sumitomo	29 315 014	
Contrat Roivant	8 147 967	
<b>Recherche et développement</b>	<b>1 478 100</b>	<b>1 620 486</b>
Crédit d'impôt recherche	1 478 100	1 620 486
Subventions / avances OSEO	-	-
<b>Total chiffre d'affaires et produits opérationnels</b>	<b>38 941 081</b>	<b>1 620 486</b>

En 2018, le chiffre d'affaires est lié :

- au contrat signé avec Sumitomo Dainippon Pharma en octobre 2017;
- au contrat signé avec Roivant Sciences GmbH en février 2018 (voir évènements marquants de l'exercice en 1.2).

Au 30 juin 2017, la société n'avait pas réalisé de chiffre d'affaires.

Outre ces revenus de licence, les produits opérationnels comprennent également les financements publics (Crédit d'Impôt Recherche) détaillés dans le tableau ci-dessus, et comptabilisés en moins des charges de recherche et développement.

### Traitements comptables du contrat Roivant Sciences GmbH :

Le 9 février 2018, la Société a conclu avec Roivant Sciences GmbH (« Roivant ») un contrat exclusif portant sur le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament par voie orale développé par la Société pour le traitement du diabète de type 2, aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays non couverts par le partenariat existant en Asie de l'Est et du Sud-Est entre la Société et Sumitomo Dainippon Pharma. L'accord prévoit qu'avant la commercialisation de l'Imeglimine, les parties pourront convenir d'un accord potentiel de co-promotion.

Ce contrat prévoit :

- un versement initial de 35 millions de dollars (environ 28 millions d'euros) au profit de la Société, qui rémunère la licence et les droits exclusifs accordés à Roivant Sciences GmbH ainsi. Il a été encaissé au cours du premier semestre 2018 ;
- Des paiements liés à l'atteinte d'objectifs de développement réglementaire et de ventes ainsi que des redevances à deux chiffres assises sur les ventes nettes réalisées par Roivant et dont le pourcentage est croissant selon le niveau de ventes.
- La prise en charge par Roivant des coûts de développement et de commercialisation de l'Imeglimine,
- La participation de la Société au programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars (environ 20 millions d'euros), versés par la Société à Roivant de manière linéaire pendant deux ans (8 trimestres de 3,125 millions de dollars chacun). Le premier remboursement trimestriel a été réalisé par la société en mai 2018, l'échéancier s'étend jusqu'en mai 2020.

L'accord s'articule autour de deux contrats signés concomitamment, et faisant référence l'un à l'autre :

- Un accord de licence
- Un contrat d'investissement

#### 1. Accord de licence

Une seule obligation de performance a été identifiée dans le cadre de l'accord de licence : la cession de licence exclusive pour l'Imeglimine. L'utilité d'une licence pharmaceutique repose essentiellement sur sa fonctionnalité et non sur les actions de promotion du concédant. Ainsi, l'obligation de performance identifiée dans le cadre de cet accord de licence entre dans le cadre des licences statiques.

Le prix du contrat est composé :

- d'un paiement fixe (le versement initial) d'un montant de 35 millions de dollars ;
- de l'engagement de la Société à participer au financement du programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars.

Le paiement initial entre dans la catégorie des paiements fixes.

Son montant a donc été comptabilisé en totalité à la date de signature du contrat, car son versement est certain et l'obligation de performance a été remplie par la Société à la date de signature du contrat.

L'engagement de la Société à participer au financement du programme entre dans la catégorie des contreparties à payer au client. Les contreparties payables aux clients directs et indirects doivent être traitées comme une réduction du revenu, sauf si elles correspondent à la juste valeur d'un bien ou service « distinct » (au sens de la norme) que le client fournit à l'entité, ce qui n'est pas le cas dans la cadre de cet accord de licence.

Les contreparties payables au client doivent être reconnues en déduction du revenu à la date à laquelle les deux conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- l'entité a promis (explicitement ou implicitement) la contrepartie payable au client (a)
- l'entité reconnaît en revenu les biens ou services liés à cette contrepartie payable au client (b)

La condition (a) est remplie, puisque l'obligation de paiement est clairement définie dans son montant et son rythme ;

La condition (b) est remplie, puisque le paiement correspond au remboursement d'une partie de l'upfront, qui est reconnu en totalité en revenu à la date de signature du contrat.

Par conséquent, son montant est déduit en totalité de l'upfront (soit à hauteur de \$25m) à la date de signature du contrat. La contrepartie est comptabilisée en passif courant.

Le prix du contrat correspond donc au paiement initial net de l'engagement de la société, soit un montant de 10 millions de dollars.

L'accord de licence prévoit également des paiements d'étapes de développement, réglementaires et commerciales.

Ces paiements d'étape entrent dans la catégorie des contreparties variables.

Leur versement n'est pas hautement probable au 30 juin 2018. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés à cette date. Ils le seront quand leur versement sera hautement probable, c'est-à-dire :

- Pour les milestones de développement et réglementaires à une date à laquelle le développement du produit sera suffisamment avancé pour atteindre les objectifs définis (démarrage de la phase 3, enregistrement du produit auprès des autorités de santé américaines, autorisation de mise sur le marché aux US et EU),
- Pour les milestones de ventes, lorsque le montant des ventes réalisées par Roivant auxquelles le versement du milestone est sous tendu sera atteint ou qu'il sera hautement probable qu'il sera atteint.

L'accord de licence prévoit également le versement de redevances assises sur les ventes d'Imeglimine sur les territoires concédés.

IFRS 15 prévoit une exception à la règle générale d'évaluation des « contreparties variables » en ce qui concerne les royalties sur licences de propriété intellectuelle, c'est-à-dire fondées sur les ventes futures réalisées par le client ou bien sur l'utilisation de la licence par le client (IFRS 15.B63). Ainsi, la comptabilisation du revenu intervient à la date la plus tardive des deux événements suivants :

- la vente ou l'utilisation de la licence par le client (qui sous-tend le calcul des royalties) a eu lieu ;
- l'« obligation de performance » à laquelle les royalties ont été allouées est satisfaite.

Concernant le contrat Roivant, les royalties entrent dans le cadre de l'exception sur les royalties et le revenu ne pourra être reconnu qu'en fonction des ventes réalisées par Roivant. Même lorsque Roivant aura démarré la commercialisation du médicament et que Poxel sera en mesure d'estimer un montant minimum hautement probable au titre des flux futurs de royalties, ces royalties ne devront pas être reconnues tant que Roivant n'aura pas réalisé les ventes sous-jacentes.

## 2. Contrat d'investissement

Concomitamment à la signature de l'accord de licence présenté ci-dessus, Roivant a investi 15 millions de dollars (environ 12 millions d'euros) au capital de Poxel, par souscription de 1.431.399 actions ordinaires nouvelles de la Société à un cours de 8,50 euros par action, représentant une prime de 25,9% par rapport au WVAP 20 à la date de signature du contrat.

Un investissement réalisé dans une société cotée à un prix différent du cours de bourse à la date de l'investissement peut être considéré comme une contrepartie en nature (IFRS 15.66 s), étant jugé que la juste valeur de la société dans laquelle est fait l'investissement est défini par sa capitalisation boursière à la date dudit investissement

Compte tenu des trois éléments suivants :

- La fourchette de valorisation de la société par ses banques est particulièrement large depuis sa cotation ;
- Le cours de Poxel est particulièrement volatil depuis sa première cotation ;
- La prime moyenne payée dans des investissements stratégiques comparables est supérieure à 25% ;

Par conséquent il a été considéré que la juste valeur de la société est correctement reflétée par le prix auquel cet investissement a été réalisé. Aussi, la prime payée par Roivant dans le cadre du contrat d'investissement n'a pas été considérée comme un complément du prix de cession de la licence.

#### **Traitements comptables du contrat Sumitomo :**

En octobre 2017, la Société a signé un contrat de partenariat avec la Société Sumitomo, aux termes duquel les deux sociétés co-développeront l'Imeglimine pour le traitement du diabète de type 2 au Japon. Sumitomo Dainippon Pharma financera les coûts de phase 3 et de commercialisation.

Ce contrat prévoit :

- que la Société bénéficie d'un paiement initial de 36 031 K€, qui rémunère la licence et les droits exclusifs accordés à Sumitomo Dainippon Pharma ainsi que le co-développement. Il a été encaissé en décembre 2017 et est non remboursable ;
- que la Société bénéficie du remboursement des frais de développement externes engagés dans le cadre de la phase 3 et dans les conditions prévues au contrat.

La société analyse la licence concédée et le co-développement comme deux obligations de performance distinctes :

- L'obligation de performance est satisfaite immédiatement pour la licence, s'agissant d'une licence statique.
- L'obligation de performance est satisfaite en continu pour le co-développement. La nature des services liés au co-développement correspond à des travaux de recherche. Au 30 juin 2018, le montant des obligations de performance restant à exécuter s'élève à 71 491 K€ (contre 104 882 K€ au 31 décembre 2017).

Le prix du contrat est composé des paiements fixes et des contreparties variables considérés comme hautement probable c'est-à-dire le paiement initial et les remboursements des coûts directs. Le revenu correspondant intègre donc le paiement initial et les remboursements.

Le prix de transaction a été alloué aux deux obligations de performance suivant la méthode résiduelle car le prix de la licence est incertain. Le prix spécifique de l'obligation de co-développement a été établi sur la base des coûts estimés pour la satisfaction de l'obligation de performance majorée d'une marge en ligne avec les pratiques de marché. Cela a conduit à allouer la totalité du prix de transaction à l'obligation de performance de co-développement. Cette allocation traduit l'économie du contrat puisque les paiements hautement probables visent à assurer une marge raisonnable sur les travaux de recherche et développement, la licence étant essentiellement rémunérée via les montants futurs non hautement probables à la clôture.

Le revenu alloué au service de recherche et de développement est reconnu à l'avancement sur la base de l'estimation des coûts directs, internes et externes, pour toute la phase de co-développement, méthode qui représente le mieux l'avancement des travaux. La société s'attend à réaliser une marge positive sur ce contrat.

Le contrat prévoit également des paiements d'étapes réglementaires et commerciales.

Ces paiements d'étape entrent dans la catégorie des contreparties variables.

Leur versement n'est pas hautement probable au 30 juin 2018. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés à cette date. Ils le seront quand leur versement sera hautement probable, c'est-à-dire :

- Pour les milestones réglementaires, à une date à laquelle le développement du produit sera suffisamment avancé pour atteindre les objectifs définis (enregistrement du produit auprès des autorités de santé japonaises, autorisation de mise sur le marché japonais),

- Pour les milestones de ventes, lorsque le montant des ventes réalisées par Sumitomo Danippon Pharma auxquelles le versement du milestone est sous tendu sera atteint ou qu'il sera hautement probable qu'il sera atteint.

Le contrat prévoit également le versement de redevances assises sur les ventes d'Imeglimine sur les territoires concédés. Aucune vente n'a été réalisée par Sumitomo dans le cadre de la licence accordée par Poxel, par conséquent aucun montant n'a été comptabilisé à cette date

## NOTE 16 DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS PAR FONCTION

### 16.1 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	30/06/2018	30/06/2017
Sous-traitance, études et recherches	26 206 858	5 967 735
Charges de personnel	1 704 379	1 279 743
Paiement fondés sur des actions	308 516	221 821
Déplacements, Missions et Réceptions*	282 624	0
Honoraires propriété intellectuelle	171 170	115 995
Rémunérations Interm. Honoraires	211 631	156 333
Autres charges	35 004	137 482
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>28 920 182</b>	<b>7 879 110</b>
Crédit d'impôt recherche	1 478 100	1 620 486
<b>Subventions</b>	<b>1 478 100</b>	<b>1 620 486</b>

L'essentiel de l'augmentation des coûts de sous-traitance est lié au programme TIMES au titre duquel des dépenses de 22,5 M€ ont été exposées au cours du semestre. Ce poste comprend également la redevance à reverser à Merck Serono dans le cadre de la signature du contrat avec Roivant Sciences GmbH, provisionnée selon la meilleure estimation de la Société à la date d'arrêté des comptes semestriels.

L'évolution des charges de personnel est principalement liée au renforcement des équipes de recherche clinique.

## 16.2 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	30/06/2018	30/06/2017
Rémunérations Interm. Honoraires	1 017 176	1 080 707
Charges de personnel	994 015	846 923
Paiement fondés sur des actions	647 948	578 844
Déplacements, Missions et Réceptions*	345 448	463 035
Autres charges	609 844	279 603
<b>Frais Généraux et Administratifs</b>	<b>3 614 430</b>	<b>3 249 111</b>

\* au 30 juin 2017, ce poste était intégralement présenté en frais généraux et administratifs.

## NOTE 17 : EFFECTIFS

Les effectifs de la société POXEL aux 30 juin 2017 et 2018 sont présentés ci-dessous :

EFFECTIFS	30/06/2018	30/06/2017
Cadres	33	24
Non Cadres	1	1
<b>Total effectifs</b>	<b>34</b>	<b>25</b>

## NOTE 18 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts Kreos		(46 509)
Autres charges financières	(14 811)	(16 849)
Produits financiers	223 103	33 126
(Pertes) et gains de change	641 390	(150 369)
<b>Total produits et (charges financiers)</b>	<b>849 682</b>	<b>(180 601)</b>

Le résultat financier aux 30 juin 2017 et 2018 est principalement composé :

- des gains et pertes de change, en lien avec l'évolution des cours du Yen et du Dollar ;
- des produits des placements financiers ;
- des autres charges financières, qui correspondent à l'effet de la désactualisation des avances remboursables.

La dette Kreos a été intégralement remboursée au cours du premier semestre 2017.

## NOTE 19 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

Aux 31 décembre 2017 et 30 juin 2018, la Société n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé au titre de ses déficits reportables. Compte tenu de son stade de développement, la Société considère ne pas être en mesure de réaliser de projections de ses bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Il n'y a pas de résultat taxable aux 30 juin 2017 et 2018.

## NOTE 20 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant la perte nette revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action se base sur un nombre moyen d'actions en circulation ajusté du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ou de tout autre instrument dilutif.

RESULTAT PAR ACTION (Montants en euros)	30/06/2018	30/06/2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 087 916	23 018 006
Résultat net de l'exercice	7 256 151	(9 688 337)
<b>Perte de base par action (€/action)</b>	<b>0,30</b>	<b>(0,42)</b>
<b>Perte dilués par action (€/action)</b>	<b>0,28</b>	<b>(0,42)</b>

## NOTE 21 : PARTIES LIEES

Aucun avantage postérieur à leur emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux	30/06/2018	30/06/2017
Rémunérations fixes dues	102 353	73 440
Rémunérations variables dues	77 031	46 453
Avantages en nature	7 653	2 833
Charges patronales	65 345	48 095
Jetons de présence	166 500	172 000
Paiement fondés sur des actions	353 790	378 175
Honoraires de conseils	64 778	0
<b>TOTAL</b>	<b>837 451</b>	<b>720 995</b>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 10.

## NOTE 22 : INFORMATION SECTORIELLE

---

La Société opère sur un seul segment : le développement de molécules innovantes et premières dans leur classe pour le traitement de pathologies du métabolisme, dont le diabète de type 2 et la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

L'essentiel des actifs et des résultats opérationnels présentés sont localisés en France.

Ainsi, la performance du Groupe est analysée actuellement autour d'un seul segment et d'une seule zone géographique.

## NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

Les engagements hors bilan existants au 30 juin 2018 n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2017.

#### **4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2018**

---

# **POXEL**

Société anonyme au capital de 517 136,54 €

Siège social : 259 avenue Jean Jaures 69007 LYON

RCS LYON 510 970 817

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT¤  
MAZARS**

**PriceWaterhouseCoopers Audit**

GRAND HOTEL DIEU – 3, COUR DU MIDI – 69287 LYON CEDEX 02

**MAZARS**

TOUR EXALTIS – 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière  
semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société POXEL SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 « Changement de méthode comptable », qui expose les impacts des changements liés à la mise en place de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

POXEL

*Information  
financière  
semestrielle*

*Période du  
1<sup>er</sup> janvier 2018  
au 30 juin 2018*

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

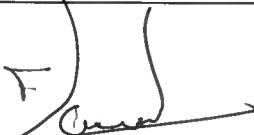
*Fait à Lyon et Courbevoie, le 19 septembre 2018*

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT

MAZARS

  
Elisabeth L'HERMITE

  
Frédéric MAUREL